

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 3 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/07

**Objet :** PROPOSITION D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALÉTIQUE POUR LES AIRES DE CAMPING-CARS INTERCOMMUNALES

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, à seize heure trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 27 mai 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY– Martine LAPORTE- Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISEAU

**Étaient excusés :** Jacques MALIVERT

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

M. le Président explique que dans le cadre de l'étude de potentiel d'aménagement et de gestion des 8 aires de camping-cars de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest (CSO), une modernisation des équipements de signalétique et d'information est envisagée. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer l'attractivité des sites, de favoriser leur fréquentation et de mieux structurer l'accueil touristique.

Dans l'affichage existant, coexistent deux formats : l'un, standard (121 x 88,5 cm) sur la majorité des sites, et un format plus large (138 x 99 cm) sur quelques aires comme Auriat, Soubrebost et Bosmoreau. La capacité d'affichage permet en théorie d'accueillir l'équivalent de 8 feuilles A4, mais l'état des supports et des contenus rend aujourd'hui nécessaire leur remplacement intégral.

Des consultations ont été lancées auprès de différents fournisseurs. Seuls 4 offres nous sont parvenues dont l'une, FABREGUE, date de décembre 2024. Ils n'ont pas répondu à nos nouvelles sollicitations datant du mois d'avril 2025.

**Prix: Synthèse des offres**

Fournisseur	Structure	Vitrine	Pose	Montant total HT
FABREGUE	Aluminium	H101xL95	Non incluse	7 083,64 €
JPP Direct	Bois	120x80	Non incluse	14 543,44 €
JPG	Aluminium	86x61	Non incluse	15 152,00 €
MALINVAUD	Bois	101x74	Non incluse	8 720,00 €

En l'état, l'offre de la société MALINVAUD est la seule à répondre pleinement aux attentes de la collectivité pour les raisons suivantes :

- Structure en bois conforme avec l'existant ; dimensions utiles correspondantes (neuf A4)
- Montant HT maîtrisé : 8 720,00 € HT, en dessous du seuil prévisionnel de 10 000 € HT
- Pose possible : Supplément de 2 640€
- Livraison incluse

Les autres offres ne répondent pas aux critères ; prix trop élevé, structure aluminium, devis incomplets et imprécis.

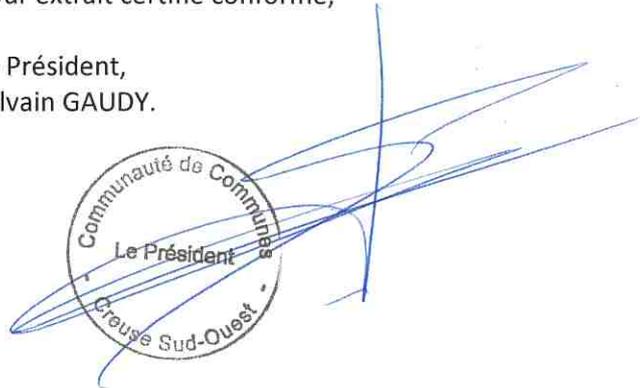
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve l'achat des équipements de signalétique auprès de la société MALINVAUD pour un montant de 8 720,00 € HT (soit 10 464,00 € TTC)
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis correspondant ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.



The image shows a blue ink signature of Sylvain GAUDY over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom.